



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1386
6 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-sixième session
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE : DÉFIS POUR L'EUROPE

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

La résolution 55/162 de l'Assemblée générale relative à la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire invite toutes les institutions spécialisées et les organisations apparentées au système des Nations Unies à renforcer et adapter leurs activités, programmes et stratégies à moyen terme, selon qu'il conviendra, pour tenir compte de la suite à donner au Sommet. Elle invite aussi les commissions régionales, agissant en coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et les banques de développement régionales, à suivre les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire.

Pour remplir ce mandat, la CEE propose ici un processus qui situe ses activités dans la région dans le droit fil des lignes tracées par la Déclaration du Millénaire. La CEE agit déjà dans plusieurs des domaines visés, comme l'environnement, la sylviculture, l'énergie durable, l'égalité des sexes et les partenariats entre secteurs public et privé. Il lui faut toutefois faire mieux ressortir le rapport existant entre le travail qu'elle accomplit et les objectifs énoncés dans la Déclaration, ainsi que renforcer les activités qu'elle mène dans d'autres sphères et continuer à en élargir le champ, en particulier pour ce qui est de la pauvreté et du développement.

Les mécanismes proposés pour suivre la mise en œuvre des engagements pris aux termes de la Déclaration du Millénaire reposent sur des réseaux et filières de communications et de coopération déjà établis par la CEE. Il s'agit notamment : i) de l'examen périodique des progrès réalisés dans certains domaines, auquel il est procédé à la session annuelle de la Commission et aux réunions des organes subsidiaires principaux; ii) du dialogue engagé avec les parties prenantes - monde des affaires, organisations non gouvernementales, représentants des milieux intellectuels et universitaires; iii) de la promotion d'initiatives coordonnées pour qu'il soit donné suite à la Déclaration de manière concertée, grâce à une coopération entre les institutions au niveau régional; iv) de la comparaison des enseignements tirés au niveau national et de la diffusion des meilleures pratiques adoptées pour donner suite aux engagements pris en vertu de la Déclaration; v) du partage de l'information et de l'amélioration de la communication en ce qui concerne les politiques menées aux niveaux national et régional.

I. INTRODUCTION : LE SOMMET DU MILLÉNAIRE ET LA SUITE À DONNER À SES RÉSULTATS

1. En septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation des Nations Unies se sont rassemblés à New York "pour réaffirmer [leur] foi dans l'Organisation et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste". À l'issue du Sommet, ils ont publié la Déclaration du Millénaire dans laquelle ils ont réaffirmé les valeurs et principes fondamentaux auxquels ils étaient attachés et ont défini les objectifs clefs qu'ils poursuivraient pour traduire ces valeurs communes en actes. Enfin, les États Membres ont décidé de tout faire pour atteindre un certain nombre d'objectifs, dont certains ont été quantifiés, leur réalisation dans le temps se trouvant définie.

2. Dans sa résolution A/55/162 relative à la "suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire", l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait concrétiser les engagements pris lors du Sommet et :

- fait valoir que la démarche adoptée pour mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire devait être "intégrée, coordonnée, globale et équilibrée... aux niveaux national, régional et international";
- décidé "de tirer le meilleur parti possible, aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, des structures et mécanismes existants, des manifestations prévues et de ses prochaines sessions extraordinaires, ainsi que des conférences et rencontres" qui auraient lieu;
- invité "les institutions spécialisées et les organisations apparentées au système des Nations Unies à renforcer et adapter leurs activités, programmes et stratégies à moyen terme, selon qu'il conviendra, pour tenir compte de la suite à donner au Sommet";
- invité "les commissions régionales, agissant en coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et les banques de développement régionales, à suivre les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire";

- prié le Secrétaire général "d'établir sans tarder des orientations à long terme et des points de repère pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire dans les organismes des Nations Unies" et de mettre en place un système de rapports dont les principales qualités seraient la cohérence et une bonne intégration.

II. PRINCIPALES TENDANCES ET PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE

3. Sont exposées dans la présente section les principales tendances et grandes orientations définies dans la Déclaration du Millénaire et qui intéressent la région de la CEE. Elles se rattachent aux six objectifs de la Déclaration que sont la paix, la sécurité et le désarmement; le développement et l'élimination de la pauvreté; les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance; la protection des groupes vulnérables; la protection de notre environnement commun et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Il ressort de cet exposé que, si des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, c'est tout le contraire qui s'est produit dans d'autres. Les États Membres s'attaqueront aux problèmes qui se posent avec, selon qu'il conviendra, le soutien de la CEE et d'autres organismes des Nations Unies et avec celui d'organisations internationales actives dans la région.

1. Paix, sécurité et désarmement

4. La fin de la Guerre froide et les grands remaniements politiques qui l'ont accompagnée ont certes créé des occasions d'instaurer la paix et la sécurité en Europe, mais aussi déclenché l'instabilité politique.

5. Depuis 1989, la naissance de nouveaux États s'est accompagnée d'affrontements et de conflits ethniques, ainsi que de violations des droits de l'homme, de la prolifération de pratiques discriminatoires, d'actes de terrorisme et de déplacements massifs de populations. Les conflits internes ont fait des victimes parmi les civils, dont beaucoup étaient des femmes et des enfants. La région de la CEE qui n'a que 7 % de la population mondiale accueille aujourd'hui, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, quelque 15 % des réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays que compte la planète; en termes absolus, il y a en tout 7 285 800 réfugiés et personnes ainsi déplacées.

6. Ces conflits ont un effet dévastateur, en particulier sur l'économie des pays qu'ils frappent de plein fouet et, partant, sur les conditions de vie de leur population. Ils font de nombreux morts, causent la désintégration de structures fondamentales de la société civile, détruisent les routes et autres infrastructures, disloquent les échanges commerciaux et compromettent les investissements étrangers directs. En Europe du sud-est, en particulier, certaines économies sont si fragilisées qu'elles sont au bord de l'effondrement.

7. D'après le SIPRI, les tendances en matière de désarmement dans la région de la CEE sont floues. Si, dans la première moitié de la dernière décennie, d'importants progrès ont été faits dans le sens d'une réduction des dépenses militaires et de la production d'armements, il semble qu'il y ait un renversement de tendance dans certains pays. Il convient de noter que ce renversement ne se limite pas aux pays aux prises avec un conflit interne ou aux pays exposés à de tels conflits à leurs frontières. En termes relatifs, de nombreux pays engagent des dépenses militaires en dépit d'une situation économique difficile et de besoins croissants en matière de protection sociale.

En pareil cas, le budget militaire représente un fardeau qui prive de ressources les activités productives et les services publics. Dans d'autres cas, la nécessité de s'ouvrir des débouchés à l'exportation ou de maintenir des relations politiques bien établies crée des obstacles au désarmement.

8. La situation dans la région est aujourd'hui plutôt précaire; de nombreux pays sont à court de ressources et en retard dans leur développement. Il serait donc indûment optimiste de suggérer qu'il n'y a plus de menaces de conflit dans la région de la CEE. Certains conflits ont été endigués, sans que les causes en aient été éliminées. Dans bien des cas, ces causes sont multiples, la dimension économique étant un paramètre dont il faut tenir compte au premier chef. Les revers économiques, la montée de la pauvreté, l'augmentation des inégalités, les pratiques discriminatoires reposant sur l'origine ethnique, la culture ou la religion et la prolifération des actes de grand banditisme n'ont fait qu'aggraver les tensions entre groupes ethniques. Une fois les conflits réglés, il se pose aussi dans certaines sous-régions de graves difficultés pour remonter la pente et notamment pour trouver une solution à long terme au problème des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

9. Ceci posé, il convient de s'attaquer avant tout aux causes économiques et sociales des conflits et de l'insécurité en Europe. Il faut pour cela :

- chercher à mieux comprendre la relation existant entre les facteurs économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels d'une part et, de l'autre, les tensions et les conflits sociaux;
- créer un cadre et des mécanismes de surveillance, en conjuguant les capacités et les moyens d'action dont disposent les organisations nationales et les organisations régionales spécialisées.

2. Développement et élimination de la pauvreté

10. L'augmentation de la pauvreté dans la région de la CEE est source de très grandes inquiétudes. Ce phénomène doit être considéré sous l'angle d'inégalités économiques croissantes, dues au fait que les pays, en particulier les pays membres de la CEE en transition, se sont engagés sur des voies divergentes pour assurer leur développement. Si certains sont sur le chemin d'un relèvement durable, d'autres, moins heureux, sont toujours plongés dans une profonde récession et n'ont que des moyens limités de faire face à la difficulté de s'ouvrir à une économie mondialisée. Les réformes structurelles ont créé des conditions propices à une augmentation de la compétitivité et de la croissance. Elles ont aussi suscité une polarisation croissante entre pays et à l'intérieur des pays pour ce qui est des perspectives de développement, amené le recul de l'industrialisation, provoqué un ajustement régressif du capital humain et social, causé l'instabilité financière et creusé les inégalités en matière de revenu et d'accès aux services publics essentiels.

11. Dans les années 1990, au niveau du revenu par habitant, il n'y a eu de tendance à la convergence avec les pays d'Europe occidentale à économie de marché que dans un petit nombre de pays en transition d'Europe centrale. Au lieu de rattraper leur retard, d'autres pays ont accusé de nouveaux reculs, si bien que leur PIB n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la période de transition. En 1999, dans la Communauté d'États indépendants, le PIB ne se situait

en moyenne qu'à 55 % du niveau prétransition et, dans des pays tels que la République de Moldova, la Géorgie et le Tadjikistan, il n'en était qu'à environ un tiers. Si, en 2000, tous les pays en transition ont connu une croissance économique positive, nombreux sont ceux où la reprise reste fragile. Dans certains, les perspectives de relance sont encore assombries par l'existence d'une lourde dette extérieure et du fait de l'incertitude des financements extérieurs; dans d'autres encore pèse la menace d'une pénurie d'énergie due à des difficultés d'approvisionnement.

12. Les perspectives de développement dans les pays en transition de la CEE sont aussi gravement compromises par une recrudescence de la pauvreté. L'augmentation spectaculaire de la pauvreté est généralisée et la majorité des pauvres sont des travailleurs ayant des enfants. D'après les chiffres de la Banque mondiale, le taux moyen de pauvreté absolue de la population (moins de US\$ 2 par jour) dans les pays en transition de la CEE est passé, entre 1988 et 1998, de 2 à 21 %. C'est en Asie centrale et dans le sud du Caucase que la pauvreté monétaire est la plus aiguë. La pauvreté a aussi pris des dimensions ethniques et régionales dans de nombreux pays; l'incidence en est particulièrement élevée dans les zones rurales, dans les petites villes, en particulier dans celles où se trouve une seule entreprise, et dans les régions qui connaissent un déclin sur le plan économique.

13. L'augmentation de la pauvreté s'accompagne d'une forte augmentation des inégalités, non seulement de revenu mais aussi de chances, d'où un accès à son tour de plus en plus inégal aux soins de santé et à l'éducation. Les inégalités s'accroissent d'une couche sociale à l'autre, entre les hommes et les femmes, les citadins et les ruraux, ainsi qu'entre les groupes ethniques. Dans certains pays en transition, les inégalités de revenu sont maintenant comparables à celles que connaissent les pays d'Amérique latine, où l'on enregistre les plus fortes inégalités au monde à cet égard.

14. La baisse de l'espérance de vie constitue une autre tendance inquiétante. Entre 1989 et le milieu des années 1990, l'espérance de vie des hommes a baissé en moyenne de quatre à cinq ans dans les pays les plus touchés. On constate aussi le réveil de maladies dont on croyait s'être rendu maître depuis longtemps, comme la tuberculose; quant au VIH/sida, il se répand rapidement.

15. Les difficultés liées à la transition se répartissent inégalement entre les hommes et les femmes. Si, en raison du manque de données, il est difficile d'évaluer toute l'ampleur du phénomène de la pauvreté chez les femmes, la baisse critique des possibilités d'emploi, la modicité des salaires, la contraction des allocations familiales et l'augmentation des responsabilités familiales donnent à penser que la pauvreté est très répandue dans cette couche de population. Les femmes pâtissent non seulement des importantes compressions de personnel opérées dans le secteur des services publics où beaucoup travaillaient, ainsi que dans les transports et les communications, mais aussi de la discrimination qui les frappe sur le marché du travail et, dans certains pays, des mesures discriminatoires dont elles ont été l'objet au moment de la privatisation des terres. Cette situation n'a pas été compensée pour elles par une augmentation suffisante de l'emploi dans les services liés aux marchés, qui pourtant sont en expansion, comme la banque, les assurances et les services fournis aux entreprises. L'affaiblissement de la protection sociale, en particulier le démantèlement des services d'aide à l'enfance, contraignent de plus en plus de femmes à assumer le gros des soins et des fonctions de garde, souvent au détriment de leur travail rémunéré.

16. Il ne faut pas oublier que, en particulier aux premiers stades de la transition, la pauvreté était considérée comme un phénomène temporaire. On pensait que la reprise de la croissance, stimulée par les forces du marché, aiderait de nombreuses personnes à sortir du besoin, car elles avaient un revenu qui se situait souvent à peine au-dessous du seuil de pauvreté ("pauvreté superficielle"). Aussi les politiques sociales mises en place furent-elles axées moins sur l'amortissement des chocs de la libéralisation des prix que sur une action tendant à empêcher que la pauvreté ne s'accroisse. La persistance de la pauvreté dans la région, même dans les pays où la transition est la plus réussie, montre toutefois qu'il faut mettre sur pied des programmes d'éradication plus efficaces, qui tiennent compte des différents paramètres de la pauvreté.

17. Ce qui précède montre que le souci principal doit être aujourd'hui de lutter contre la pauvreté et d'enrayer d'autres tendances sociales négatives marquées par :

- l'augmentation des disparités économiques entre les États membres de la CEE et à l'intérieur des pays;
- la montée de la pauvreté absolue, en particulier chez les enfants et les jeunes;
- la persistance et l'accroissement de la pauvreté et l'apparition d'un sous-prolétariat;
- l'accroissement des inégalités sociales;
- l'insuffisance d'attention portée à l'élimination de la pauvreté et à la solution d'autres problèmes sociaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques économiques.

3. Protection de notre environnement commun

18. La pollution de l'air, de l'eau et des sols est une séquelle de l'industrialisation croissante, de la consommation d'énergie et de l'utilisation de combustibles fossiles. Depuis 1989, la qualité de l'air est meilleure, le progrès technologique et une plus grande efficacité ayant permis de réduire les émissions. Par ailleurs, le recul de la production industrielle et la restructuration économique dans certaines régions se sont traduits par une baisse de la pollution atmosphérique. La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, par le biais de ses protocoles et de ses procédures, a stimulé ce progrès en fixant des plafonds d'émission et en faisant obligation aux Parties de présenter chaque année un rapport sur leurs émissions. L'accent mis d'entrée sur une réduction des émissions de soufre a permis une importante diminution des émissions de ce polluant dans toute la région de la CEE. Les succès engrangés en ce qui concerne d'autres polluants atmosphériques sont plus mitigés. Les efforts déployés pour faire baisser la production d'oxydes d'azote ont été neutralisés par l'augmentation du nombre de véhicules à moteur et le contrôle des émissions d'ammoniac dans l'agriculture reste problématique.

19. Il est moins facile de déterminer s'il y a eu des progrès en ce qui concerne l'eau et les sols. Il peut s'écouler de nombreuses années avant qu'un sol acidifié, trop riche en azote et contenant de fortes concentrations de métaux lourds et de composés organiques puisse être rendu à son état premier ou remis dans un état acceptable. Les concentrations de polluants qui se sont accumulés dans le sol au fil des ans ne peuvent pas être réduites du jour au lendemain. La qualité de l'eau est altérée par la lente libération des polluants que contient le sol et, aussi, par l'apport direct de

polluants provenant des décharges urbaines et des déchets industriels. Si la qualité de l'eau s'est nettement améliorée dans certaines parties de la région de la CEE, elle reste souvent médiocre dans d'autres, comme l'Europe centrale et l'Europe orientale. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a fait beaucoup pour stimuler la conclusion d'accords et l'établissement de contrôles en ce qui concerne le partage des ressources en eau, mais il reste beaucoup à faire en Europe centrale et en Europe orientale. Le développement industriel et la surexploitation des ressources en eau pour irriguer les terres agricoles continuent à faire peser de lourdes menaces sur la qualité de l'eau.

20. L'un dans l'autre, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la situation, grâce à une mise en œuvre efficace des instruments internationaux en vigueur et à l'adoption de politiques et d'accords plus stricts en ce qui concerne la lutte contre la pollution. D'après les projections actuelles, l'utilisation d'énergie ira croissant jusqu'en 2010, en particulier dans la Communauté d'États indépendants. Les progrès faits dans le passé résultant tout simplement du recul de l'économie et d'une restructuration, les occasions ne manqueront pas de réaliser des économies d'énergie dans ces régions. Les conventions internationales sont utiles pour se fixer des objectifs en matière d'environnement et aident à rechercher les moyens d'atteindre le but recherché.

21. En conséquence, il faut :

- mettre pleinement en œuvre les conventions internationales et autres instruments en vigueur pour arriver à régénérer l'environnement et à le protéger;
- élaborer des politiques et des accords plus stricts en ce qui concerne la lutte contre la pollution;
- favoriser l'adoption d'une approche globale du développement durable.

4. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

22. Grâce aux changements systémiques qui se sont produits en Europe orientale et dans l'ex-Union soviétique, la jouissance des libertés économiques fondamentales et des droits civils et politiques s'est considérablement accrue dans cette partie de la région de la CEE. Les progrès réalisés se sont traduits par l'organisation d'élections libres, par la démocratisation des institutions et par un plus grand respect des droits de la personne. Ces changements ont donc contribué à la mise en place d'un cadre de bonne gouvernance. Toutefois, les progrès accomplis sur la voie de la démocratie et de la bonne gouvernance se sont accompagnés de violations flagrantes des droits de l'homme, d'un retour au népotisme et à des relations claniques, ainsi que d'une prolifération des actes de grand banditisme et de corruption.

23. Il s'est avéré que le processus de renforcement institutionnel posait beaucoup plus de problèmes qu'on ne l'avait pensé au début du processus de transition. L'ampleur de la tâche est énorme. C'est que les pays ont dû se doter de toute une gamme d'institutions nouvelles, allant de la législation sur le droit de propriété, le droit commercial et le droit de l'investissement à l'établissement d'un dispositif de sécurité sociale adapté à une économie de marché. Du reste, la création d'institutions n'était que le premier pas vers l'établissement d'un cadre solide permettant d'assurer une bonne gouvernance. Comme le montre l'expérience des dix dernières

années, il faut aussi, pour mettre en place un tel cadre, définir clairement les responsabilités incombant à l'État, au secteur privé et à la société civile et, par ailleurs, veiller au respect effectif des lois. Le système de valeurs, les normes et les comportements doivent changer.

24. Cela dit, la faiblesse des institutions et du système de gouvernance dans plusieurs pays en transition ne laisse pas d'inquiéter. Il faut donc :

- renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles pour mieux asseoir la démocratie et protéger les droits de l'homme;
- lutter contre le crime organisé, la corruption et les autres activités illicites.

5. Protection des groupes vulnérables

25. Les changements politiques, économiques et sociaux qui se sont produits dans les pays en transition ont rendu très vulnérables de larges secteurs de la société. Les gens ont perdu des emplois qui leur étaient acquis, la sécurité de leurs retraites et l'accès gratuit aux services sociaux de base. En raison d'un chômage massif, du sous-emploi, du non-paiement de leurs salaires, de la perte de leurs économies due à une hyperinflation et à une augmentation rapide du coût de la santé et de divers services, ils se sont vus exposés à toutes sortes de risques. Leurs compétences et leurs connaissances n'étant plus recherchées, ils ont perdu le respect de soi. N'ayant plus accès à l'information et à des réseaux de soutien établis, beaucoup se sont trouvés marginalisés et ont adopté, face au désarroi résultant de cette situation, une conduite autodestructrice - abus de l'alcool, dépression, voire suicide. On estime actuellement que ce "stress de la transition" est un des principaux facteurs qui expliquent la baisse de l'espérance de vie dans ces pays.

26. Le besoin accru de protection s'est accompagné d'une réduction de la fourniture de services sociaux. Au cours des années 90, certains pays ont abandonné les principaux éléments de leur système de sécurité sociale, sans rien faire pour combler le vide. En même temps, les services publics, notamment de santé et d'éducation, les programmes de transfert social et les prestations liées à l'emploi se dégradaient nettement.

27. Dans la plupart des pays en transition, ce sont les enfants et les jeunes que touche le plus l'érosion des prestations sociales. Les tendances sont particulièrement alarmantes en Russie, dans le sud du Caucase, en Asie centrale et dans de nombreux pays d'Europe du Sud-Est, où de moins en moins d'enfants ont accès aux services de base en matière d'éducation et de santé. Les inscriptions dans les écoles primaires sont tombées de 10 % et plus dans la République de Moldova, en Arménie, en Géorgie, au Turkménistan et au Tadjikistan. Les conflits qui secouent l'Europe du Sud-Est ont perturbé les études de milliers d'enfants. L'accès à l'éducation est de plus en plus conditionné par l'argent. Les établissements publics ont réduit leurs programmes au minimum, rognant sur leurs fonctions sociales. L'apparition "d'enfants des rues" est une manifestation extrême de la crise que traversent les familles.

28. Les jeunes prennent de plus en plus de risques parce qu'ils fument, boivent de l'alcool et s'injectent des drogues. Cette pratique est l'une des principales causes de l'effarante progression du VIH/sida. D'après l'ONUSIDA, le nombre de cas enregistrés en Europe centrale, en Europe orientale et dans l'ex-Union soviétique est passé de 30 000 en 1994 à quelque 270 000 en 1998.

L'Ukraine, qui est le pays le plus touché, a vu le nombre total de personnes infectées passer de 1 500 à 110 000 au cours de la même période. La plupart des toxicomanes ayant entre 15 et 24 ans, il est évident que c'est sur les adolescents et les jeunes adultes que l'épidémie pèse le plus. Les personnes infectées par le VIH/sida sont souvent en butte à la discrimination et à l'exclusion sociale.

29. Dans la région, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays constituent un autre groupe particulièrement vulnérable. D'après le HCR, les conflits en Europe du Sud-Est, dans le sud du Caucase, en Russie et au Tadjikistan ont amené le déplacement de près de 4,5 millions de personnes (dont 1 270 000 réfugiés et 3 130 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays). Quant aux nouveaux pays d'Europe centrale et de la Baltique qui accueillent des réfugiés, ils sont dotés de moyens financiers et d'installations insuffisants, ainsi que d'institutions trop faibles pour faire face comme il convient aux demandeurs d'asile, pour intégrer les réfugiés dont le statut est reconnu et pour assurer le retour dans leurs pays d'origine des migrants illégaux. Tout particulièrement difficile est la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays car, selon la loi, elles relèvent de la juridiction interne de l'État dont elles sont originaires et ne bénéficient donc pas de la protection découlant du régime juridique créé pour assurer la protection des réfugiés. Il en résulte que bon nombre de ces personnes sont en fait privées de protection et d'assistance.

30. Ce qui précède montre que les enfants, les jeunes, les minorités ethniques et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont en danger. Il faut s'attaquer à plusieurs problèmes :

- l'érosion, dans un certain nombre de pays, des services publics essentiels en matière de santé et d'éducation;
- le manque de possibilités d'emploi et la diffusion de comportements à haut risque parmi les jeunes;
- la vulnérabilité croissante des minorités ethniques et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

6. Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies

31. Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres se sont engagés à "faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires" énoncés dans ce texte. À cette fin, ils ont décidé, entre autres, de faire en sorte que l'Organisation dispose, "en temps voulu et de façon prévisible, des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses mandats". Ils ont aussi décidé "de garantir une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, ses organismes, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes multilatéraux, afin de suivre une démarche pleinement coordonnée vis-à-vis des problèmes de paix et de développement". Ils se sont par ailleurs engagés à "donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation".

32. Ces engagements vont de pair avec ceux sur lesquels la CEE a mis l'accent dans sa réforme et dans son Plan d'action. Compte tenu de ce qui précède et pour que la CEE devienne, dans la région, un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il faudrait qu'elle s'intéresse davantage :

- aux problèmes que connaissent les pays les plus désavantagés de la région de la CEE;
- aux rapports existant entre les aspects économiques et sociaux du développement et le processus de transition;
- au dialogue régional de concertation dans la lutte contre la pauvreté;
- à la promotion d'une coopération plus efficace au niveau sous-régional;
- aux possibilités d'élargissement de l'Union européenne dans la perspective de l'intégration paneuropéenne et aux obstacles qu'il faudra surmonter.

33. Ces différents points sont pris en compte dans la démarche exposée à la section IV ci-après.

III. BILAN DE LA CONTRIBUTION DE LA CEE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DÉFINIS LORS DU SOMMET DU MILLÉNAIRE

34. Le cadre défini dans la Déclaration du Millénaire est utile pour passer en revue, dans un contexte global et cohérent, les activités de la CEE. C'est aussi un excellent instrument pour envisager l'avenir avec réalisme et sérieux. Dans la présente section, les activités de la CEE sont replacées dans le cadre de la Déclaration du Millénaire.

35. Les activités de la CEE ont une importante portée à divers égards - paix et sécurité, développement, pauvreté, bonne gouvernance et environnement. La diversité et l'ampleur de ces activités montrent que la CEE peut contribuer à la réalisation des engagements pris aux termes de la Déclaration du Millénaire. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle doit entreprendre de nouvelles activités, mais plutôt qu'il lui faut intégrer à son programme de travail en cours la perspective dans laquelle s'inscrit la Déclaration du Millénaire. D'ailleurs, replacer les travaux de la CEE dans ce cadre incite à adopter des méthodes d'action plus larges et mieux intégrées. Cette démarche fait ressortir l'importance d'un renforcement des liens existant entre les différents organismes de l'Organisation des Nations Unies et rend plus cohérentes les activités que ceux-ci mènent aux niveaux national, régional et mondial.

1. Paix, sécurité et désarmement

36. La Déclaration du Millénaire attache une grande importance à la prévention des conflits. La CEE, qui a des liens de coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a montré que la prise en compte des facteurs économiques et structurels était indispensable pour édifier un monde sûr et pacifique, alors que la pauvreté et l'existence d'inégalités pouvaient contribuer au déclenchement de conflits ou à l'exacerbation des conflits existants. Quand un conflit a pris fin, c'est un puissant aiguillon pour reconstruire une société

civile que de chercher à instaurer un développement économique durable. La CEE, par le biais de ses activités tant centrales qu'opérationnelles, favorise l'adoption d'une démarche globale et pluridimensionnelle en ce qui concerne la prévention des conflits. L'approche sous-régionale de la CEE peut tout particulièrement servir à relancer le dialogue entre les pays, et partant, contribuer à la consolidation de la paix.

37. À cette fin, la CEE a fait un travail de pionnier. Ainsi, elle a soutenu l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) dans le cadre desquels a été mis l'accent sur l'élaboration de programmes régionaux intégrés associant les pays à des projets communs. C'est la même méthode qui a été adoptée pour concevoir un programme d'appui destiné au sud du Caucase. Le programme de coopération de la CEE avec l'Initiative d'Europe centrale (IEC) comporte la réalisation de projets et d'activités spécifiques visant à assurer le relèvement de l'économie, à créer un environnement où règne l'esprit d'entreprise et à mettre sur pied de nouveaux projets financiers en vue de la création de microentreprises dans les pays touchés par la crise et la guerre. La CEE soutient d'autres organisations sous-régionales, la Communauté d'États indépendants (CEI) et la Coopération économique de la mer Noire (CEMN), entre autres.

38. En suivant les tendances sociales et économiques, on peut recueillir des informations précieuses pour prévenir les conflits. Le déchaînement de la violence est souvent précédé par des manifestations de discrimination ou par une agitation sociale. C'est ce qui s'est produit en Europe du Sud-Est, quand se sont multipliées les pratiques discriminatoires à l'endroit de groupes ethniques sur le marché du travail. En 2000, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social, la CEE a lancé un projet d'analyse de la situation sociale.

2. Développement et élimination de la pauvreté

39. Les activités de la CEE ont un grand impact sur le développement. Elles peuvent aussi avoir d'importantes incidences sociales, notamment sur la pauvreté. C'est qu'elles contribuent à mieux faire comprendre les problèmes de développement, y compris la nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique. Elles contribuent aussi au renforcement des institutions, au développement des infrastructures, à la promotion de l'esprit d'entreprise, ainsi qu'à la facilitation du commerce et de l'investissement.

40. La CEE contribue à l'élaboration de politiques grâce à ses activités d'analyse et à ses travaux d'observation des tendances sociales, économiques et démographiques, l'accent étant mis en particulier sur les aspects institutionnels et structurels du processus de transition; elle appelle aussi l'attention sur les clivages de plus en plus nets qui apparaissent dans la région en ce qui concerne le revenu et la richesse.

41. Les normes et règles élaborées et instaurées par la CEE dans des secteurs économiques aussi importants que ceux du transport, de l'énergie, du commerce et du développement des entreprises, de l'environnement et des établissements humains, influent sur les prix relatifs et sur le comportement des agents économiques et, en conséquence, sur le processus de développement dans son ensemble. Elles contribuent aussi au bien-être social de la population en améliorant la sécurité dans les transports, l'efficacité énergétique, la qualité de l'environnement et les conditions de logement. Elles ont par ailleurs des incidences sur le coût

de la vie. Ces progrès, si l'on n'y prend garde, pourraient ne profiter qu'à certains groupes sociaux, alors que d'autres, dépourvus des moyens de faire face au surcroît de dépenses qu'ils impliquent, seraient laissés pour compte.

42. L'assistance technique de la CEE, aux pays en transition en particulier, aide à accroître la capacité et les moyens de suivre et d'évaluer les progrès du développement, de favoriser l'adoption de meilleures méthodes de production, de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, d'assurer la création de petites et moyennes entreprises et de réduire les contraintes administratives et autres obstacles non techniques au franchissement des frontières. Les activités menées dans le domaine du développement de l'esprit d'entreprise sont parmi celles qui sont le plus directement liées à l'objectif de l'élimination de la pauvreté énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Elles peuvent en effet constituer un puissant moyen d'améliorer les chances qu'ont les pauvres et les membres de groupes défavorisés de se constituer des sources de revenu.

3. Protection de notre environnement commun

43. Grâce à la législation internationale contraignante qu'elle a initiée, la CEE joue un rôle important dans la réduction de la charge des polluants, dans l'amélioration de l'environnement et dans la protection de la santé humaine. Les gouvernements de la région ont adopté et mettent en œuvre les conventions sur la pollution atmosphérique transfrontière, sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, sur les effets transfrontières des accidents industriels, sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Ces instruments juridiques, si les gouvernements les mettent largement en œuvre, constituent de puissants outils pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

44. Le programme d'étude des performances environnementales fournit des évaluations approfondies de la performance environnementale des pays en transition et permet de présenter des recommandations pour améliorer cette performance. L'application de ces recommandations et les priorités en matière d'environnement qui se dégagent dans les pays sont évaluées dans les activités de suivi. Le processus ministériel "Un environnement pour l'Europe" est une tribune politique de haut niveau où se trouvent définis les objectifs politiques de l'activité environnementale dans la région. La CEE assure la coordination de ce processus auquel participent, à côté des gouvernements, de très importantes organisations intergouvernementales et non gouvernementales. De ce fait, le processus ministériel joue un rôle essentiel pour renforcer les politiques environnementales et améliorer l'efficacité de l'action menée dans les pays.

45. La CEE, en collaboration avec le bureau régional du PNUE, est chargée de préparer à l'échelle de la région le Sommet mondial du développement durable, qui aura lieu à Johannesburg en 2002. Elle procède actuellement à l'évaluation de ce qui a été fait dans la région pour mettre en œuvre le programme Action 21 et des problèmes qui se sont présentés. En septembre 2001, lors d'une session spéciale de la Commission qui fera fonction de réunion préparatoire régionale et intergouvernementale, sera adoptée une déclaration sur les priorités régionales à définir pour mettre en œuvre des politiques de développement durable.

4. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

46. La CEE est de plus en plus active dans le domaine de la bonne gouvernance. La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement est le premier instrument international ayant force obligatoire qui vise à assurer la transparence et la participation du public en matière d'environnement. La série de réunions organisées par le Groupe consultatif de la CEE/ONU sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement constituent une autre initiative prise dans ce domaine.

47. La CEE contribue également à l'effort international de lutte contre la criminalité et la corruption. Elle a, dans le cadre de la SECI, lancé un projet pour la réalisation duquel a été créé, à Bucarest, le Centre régional de lutte contre la criminalité transfrontière. La CEE a mis sur pied une série de séminaires sur ce sujet, en coopération avec le Forum de Crans Montana et elle a, par ailleurs, apporté son concours à de nombreuses manifestations organisées par la CSCE autour de problèmes de gouvernance, de criminalité et de corruption.

5. Protection des groupes vulnérables

48. La CEE a contribué à l'élaboration de politiques visant à améliorer la situation de certains groupes défavorisés. Le projet relatif au microfinancement et à l'apport de services consultatifs dans l'Albanie rurale, mis en œuvre en coopération avec la CEI et le pays bénéficiaire, en est un exemple. Il consiste à octroyer des microprêts à de petits entrepreneurs locaux et à des entreprises familiales dans les villages albanais et il vise tout particulièrement les zones qui accueillent des réfugiés. Toutefois, les activités de la CEE en fait de protection des groupes vulnérables restent limitées.

IV. LA CEE : L'AVENIR DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE

49. Dans leurs efforts pour mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris aux termes de la Déclaration du Millénaire, les États membres peuvent faire appel à la CEE qui leur offre un cadre intergouvernemental leur permettant de partager informations et connaissances, de comparer leurs réalisations, de répandre les meilleures pratiques et de promouvoir la concertation.

50. Ce rôle est tout naturellement dévolu à la CEE, vu les connaissances spécialisées et l'expérience qu'elle a acquises dans de nombreux domaines recensés dans la Déclaration du Millénaire et qui sont décrites plus haut dans la section III. À certains égards, la CEE doit "renforcer et adapter [ses] activités, programmes et stratégies à moyen terme", comme le lui demande la résolution 55/162 de l'Assemblée générale. Il lui faut analyser plus avant les rapports entre les facteurs économiques et environnementaux qui influent sur la paix, la sécurité et la pauvreté. Il lui incombe aussi de procéder à des analyses qui fassent ressortir l'aspect durable des activités menées dans le domaine des transports et de l'énergie et d'évaluer l'effet de redistribution que ces activités peuvent avoir.

51. Les ajustements que la CEE se propose de faire ne devraient pas en principe l'amener à beaucoup recentrer ses travaux, vu son ancrage traditionnel dans l'analyse économique

des structures et des institutions et l'expérience solide qu'elle a acquise en exécutant des projets intersectoriels.

52. Pour aider les pays membres à réaliser les objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire et pour suivre les progrès qu'ils accompliront, la CEE disposera de six grands mécanismes :

- i) La Commission, en particulier lors de ses sessions annuelles, les séminaires ou les initiatives ponctuelles, où seront passés régulièrement en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, comme le demande la résolution de l'Assemblée générale;
- ii) Les organes subsidiaires principaux, qui seront invités à étudier ce qu'ils peuvent faire pour contribuer au processus de mise en œuvre et à examiner comment intégrer à leur programme de travail les problèmes et objectifs définis dans la Déclaration;
- iii) Le dialogue qui sera mené avec les parties prenantes intéressées - monde des affaires, organisations non gouvernementales, représentants des milieux intellectuels et universitaires - afin de les sensibiliser aux objectifs poursuivis dans la Déclaration du Millénaire et de favoriser l'établissement de partenariats entre secteurs public et privé pour les atteindre;
- iv) La coopération interinstitutions au niveau régional, grâce à laquelle la CEE suscitera des initiatives coordonnées en vue d'assurer en commun le suivi de la Déclaration;
- v) Une comparaison des données d'expérience nationales et la diffusion des meilleures pratiques pour suivre la mise en œuvre des engagements souscrits aux termes de la Déclaration du Millénaire;
- vi) Un partage de l'information et une amélioration de la communication en ce qui concerne les politiques menées aux niveaux national et régional pour mettre en œuvre la Déclaration, grâce à l'utilisation d'outils et de techniques propres à stimuler le dialogue entre spécialistes et à sensibiliser le public.

Conclusion

53. La Déclaration du Millénaire est considérée comme l'un des plus importants documents qu'ait adoptés la communauté des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle pourrait devenir un puissant instrument de changement et avoir un retentissement immense dans le monde. Elle n'aura toutefois ce retentissement que si les engagements qu'elle contient sont respectés.

54. C'est pourquoi ont été mis en relief dans la présente note les rapports qui existent entre les activités de la CEE et les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et c'est la raison pour laquelle on a montré comment, en ajustant son programme de travail, la CEE pouvait contribuer à aider les États membres dans leurs efforts pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.